

Fête des Louches 2026

Chères Cominoises, chers Cominois,

La Fête des Louches aura lieu les samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 octobre prochains. Durant ces trois jours, la circulation et le stationnement seront perturbés dans certaines rues et je vous prie de bien vouloir excuser par avance l'éventuelle gêne occasionnée.

En raison des diverses manifestations organisées, le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant :

- **Du samedi 10 octobre à 8 heures au dimanche 11 octobre à 21 heures**, rue du Maréchal Foch ainsi que sur le parking situé derrière la mairie ;
- **Le dimanche 11 octobre, de 10 heures à 19 heures**, rue Maurice Temmerman, rue Saint Exupéry entre le N°2 et le N°8 et sur le parking rue des Arts, côté rue du bas chemin ;
- **Du vendredi 9 octobre à 8 heures au lundi 12 octobre à 14 heures**, sur les emplacements matérialisés sur le parking situé entre le jardin public et le parking du magasin Carrefour.

Afin de fluidifier la circulation pendant les festivités, les mesures suivantes seront mises en place **du vendredi 9 octobre à 8 heures au mardi 13 octobre à 8 heures** :

- le sens de circulation de la rue basse Bretagne, entre la rue Neuve et la rue des Hirondelles sera inversé et placé en sens unique (rue Housez vers rue Abbé Lemire),
- les véhicules provenant de la rue des hirondelles auront l'obligation de tourner à gauche vers la rue Abbé Lemire.

> Fête foraine - Du mardi 6 octobre, 17h au mercredi 14 octobre, 12h

Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant, **du mardi 6 octobre à 17 heures au mercredi 14 octobre à 12 heures**, dans les voies suivantes :

- Rue du Château,
- Parking situé à l'entrée de la rue du Château, derrière le monument aux morts,
- Place du Château,
- Rue de la Lys,
- Rue Traversière,
- Rue du Cimetière,
- Rue du Bas-Chemin (côté pair entre le n°34 et la rue du cimetière),
- Rue de l'Égalité,
- Square des Anciens Combattants,
- Avenue de l'Énergie jusqu'à l'intersection avec la rue Maurice Temmerman,
- Rue de l'énergie (de l'entrée de la rue Ampère à la société TDEM),
- Rue Marcel Château (jusqu'au garage à l'arrière du CCAS),
- Rue des Maires Lambin,
- Rue Henri Pollet.

Du mardi 6 octobre à 17 heures au mercredi 14 octobre à 12 heures, le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant, y compris pour les forains, afin de garantir l'accès des véhicules de sécurité, sur les voies suivantes :

- Rue du Château, côté impair,
- Rue de l'égalité, côté impair,
- Rue du Bas-Chemin, côté impair, opposé au n°34, jusqu'à la rue du Cimetière,
- Rue Traversière, des deux côtés, entre la rue du Bas-Chemin et la place du château,
- Rue Marcel Château, entre le garage à l'arrière du CCAS jusqu'à la rue Henri Lauwick,
- Rue de la Lys, des deux côtés, jusqu'aux berges de la Lys.

À titre temporaire, **du mardi 6 octobre , 17h au mercredi 14 octobre, 12h :**

- la rue du Château sera mise en double sens de circulation et l'interdiction des véhicules de plus de 3,5 tonnes sera levée
- La circulation rue de la tannerie sera ainsi modifiée :
- >> L'accès au magasin Carrefour pourra s'effectuer par l'entrée située en face du n°18 de la rue du Château (sauf du samedi 10 octobre à 12 heures au mardi 13 octobre à 8 heures) et par la rue de la Lys
 - >> L'entrée de la rue de la Tannerie, à proximité du presbytère, sera mise en sens inverse afin de permettre la sortie des véhicules. La circulation sera uniquement autorisée pour les riverains, l'accès au commerce,
- la rue Marcel Château sera placée en double sens de circulation, pour les véhicules légers, à l'intersection avec la rue du Professeur Lamelin. La circulation sera uniquement autorisée pour les riverains.

> **Cortège des allumeurs et jet de louches pour enfants - Samedi 10 octobre**

La circulation des véhicules de toute nature sera interdite et le stationnement sera considéré comme gênant, **le samedi 10 octobre, de 17h à 21h**, dans les voies suivantes :

- Rue du Maréchal Foch,
- Grand Place (entre la rue du Maréchal Foch et la rue d'Hurlupin),
- Rue de la République (entre la Grand Place et l'avenue du Maréchal Leclerc),
- Avenue du Maréchal Leclerc (entre la rue de la République et la rue Gambetta),
- Rue Gambetta (entre l'avenue du Maréchal Leclerc et la rue d'Hurlupin),
- Rue d'Hurlupin (entre la rue Gambetta et la Grand Place).

> **Course cycliste « Critérium des louches » (en circuit fermé) et cortège historique - Dimanche 11 octobre**

La course cycliste se déroulera **le dimanche 11 octobre, de 6h à 13h**, sur un circuit fermé :

- Rue du Maréchal Foch,
- Grand Place (entre la rue du Maréchal Foch et la rue d'Hurlupin),
- Rue d'Hurlupin (entre la grand place et la rue Gambetta),
- Rue Gambetta (entre la rue d'hurlupin et la rue de Quesnoy),
- Rue de Quesnoy (entre la rue Gambetta et la rue de la République),
- Rue de la République (entre la rue de Quesnoy et la rue du Maréchal Foch).

Durant ce créneau, la circulation sera interdite et le stationnement sera considéré comme gênant. Le cortège historique se tiendra le même jour, **de 13h à 21h** sur ces mêmes voies. Les restrictions de circulation et de stationnement seront donc maintenues jusqu'à l'intervention des services d'Esterra. A l'issue du cortège historique, la circulation des véhicules légers sera autorisée rue Pasteur en direction de la place du Général de Gaulle.

Des déviations seront mises en place **le dimanche 11 octobre, de 5h à 21h** afin de rediriger le trafic autour des zones concernées par la course cycliste et le cortège historique :

- À intersection de la rue Armentières et de la rue de Quesnoy pour les véhicules venant d'Armentières,
- À l'intersection de la rue des Processions et de la rue de Quesnoy pour les véhicules venant de la rue de Flandre,
- Au rond-point rue des Processions / rue d'Hurlupin pour orienter les véhicules vers la rue du Vieil Dieu, la rue Marceau et la rue des Trois Ballots en direction de Wervicq-Sud.

> **Marché élargi - Lundi 12 octobre**

Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant **du dimanche 11 octobre à 21h au lundi 12 octobre à 17h** rue d'Hurlupin (partie comprise entre la rue du Château et la place de Gaulle).

La circulation sera interdite à tous les véhicules **le lundi 12 octobre de 5h30 à 16h :**

- Rue d'Hurlupin (entre la rue du Château et la place de Gaulle),
- Rue de la République (entre la rue d'Hurlupin et la rue du Maréchal Foch),
- Grand-Place (entre la rue d'Hurlupin et la rue de la République).

Je vous prie de croire, chères Cominoises, chers Cominois, à l'assurance de ma parfaite considération.

Votre Maire,
Grégory TEMPREMANT

